

ADHESION A L'ASSOCIATION "VILLAGES QUE J'AIME" - n° 955

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- la Commune de LUDRES adhèrera à l'Association Nationale des "Villages que j'aime" 8, rue d'Athènes à 75009 PARIS.

Une cotisation de 50,00 F. sera versée à cette Association et l'inscription de la Ville de LUDRES sera faite au 3ème concours national des "Villages que j'aime".

Cette décision restera valable pour les années à venir.